

Éteignez les **incendies** dus à la **cigarette**



En Ontario, **la cigarette** est la première cause des incendies résidentiels. Dans bien des cas d'incendies dus à la cigarette, **l'alcool** est en cause.

Installez un **détecteur de fumée** et un **avertisseur de monoxyde de carbone** à tous les étages de la maison.

Testez-les chaque mois.



Que puis-je faire pour prévenir un incendie dû à la cigarette?

- **Pour empêcher les incendies dus à la cigarette, vous devez être vigilants** : méfiez-vous de la fatigue, de l'alcool, de la drogue et des médicaments qui causent la somnolence.
- **Ne fumez jamais au lit.**
- Si des personnes ont fumé chez vous, **vérifiez si des mégots sont tombés derrière les coussins des chaises et des sofas** avant d'aller vous coucher.
- Utilisez de **gros cendriers profonds** et stables.
- Videz les cendres dans un **contenant en métal** plutôt que dans la poubelle. Placez ce contenant à l'extérieur.
- **N'éteignez pas les cigarettes dans des pots à fleurs** : ceux-ci peuvent contenir de la tourbe mousseuse, des sciures de bois et de l'écorce, qui brûlent facilement.
- Demandez aux fumeurs de **fumer à l'extérieur.**



Pour en savoir plus, communiquez avec le **service d'incendie le plus proche.**



Bureau du commissaire
des incendies et de la gestion
des situations d'urgence
ontario.ca/commissairesdesincendies